Contact :
04 84 74 37 62
formation@dimension-corde.com
dimension-corde.com

Travaux en hauteur

« [...] en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective contre les chutes, les techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes peuvent être utilisées pour constituer un poste de travail. [...] Les travailleurs doivent recevoir une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage, dont le contenu est précisé aux articles R. 231-36 » extrait du décret du 1er septembre 2004

Formation aux travaux en hauteur

- La formation, d'une **durée minimale de 2 jours**, permet de maîtriser les contraintes liées au travail en hauteur et d'appréhender les mesures et pratiques de sécurité pour assurer la prévention d'incidents ou d'accidents.
- Elle concerne toute personne amenée d'une façon occasionnelle ou permanente à exercer une activité en hauteur, exécutant ou encadrant.

Les fondamentaux de la formation aux travaux en hauteur

- Faire une expression précise du besoin de l'entreprise, en tenant compte de l'activité, du contexte et de l'équipement disponible.
- Pouvoir utiliser les équipements de protection individuels (EPI) et le matériel fournis par l'employeur, et qu'ils soient à jour des contrôles réglementaires.
- Impliquer l'encadrement et les salariés pour acquérir une réelle cohésion dans la prévention et l'intervention sur le terrain.
- Travailler sur les préconisations de secours de l'entreprise, si elles existent, et à défaut de pouvoir les définir.

Contact :
04 84 74 37 62
formation@dimension-corde.com
dimension-corde.com

La partie théorique

Les fondamentaux du code du travail et des travaux en hauteur de façon générale.

- Définition - Statistiques – Principes généraux de la prévention selon Article L4121-2 du Code du travail - Obligations - Droit Employeurs-Salariés
- Décrets n° 2004-924 du 1er Septembre 2004 et n° 2008-244 du 07 Mars 2008
- Réglementation : Échelles / Escabeaux / Échafaudages / Travaux en suspension

Information sur les protections collectives temporaires.

- PIRL : Plateforme individuel roulante légère
- PEMP : plateforme élévatrice motrice de personnes.
- Échafaudage
- Filet de protection.

Formations, dispositifs, recommandations

- R 486 (CACES) : certificat d'aptitude à la conduite d'engins de sécurité (Nacelles)
- R 408 : montage, mise en place, et démontage des échafaudages de pied.
- R 457 : montage, mise en place, et démontage des échafaudages roulants.
- Information sur les dispositifs EN 795 - Catégories A (Ancrage fixe) et C (Ancrage « Ligne de vie ») utilisés couramment dans les travaux en hauteur

Fondamentaux "Port du harnais"

- Matériel EPI (Réglementation et utilisation) / Syndrome de suspension inerte (Être inconscient dans le harnais) / Force de choc / Facteur de chute / Tirant d'air.

Procédures de secours et PREFAS SST

- (Protéger / Examiner / Faire / Alerter / Secourir)
- Permettre de retenir les principes et l'ordre des actions à réaliser dans une situation d'urgence.

Contact :
04 84 74 37 62
formation@dimension-corde.com
dimension-corde.com

La partie pratique

Utilisation du harnais Norme EN 361 + longe double Norme EN 355.

- Ajustement - Réglage - Point de vigilance – Vérification croisée - Mise en suspension brève à faible hauteur (Positions ventrale, sternale, dorsale)
- Position d'attente d'une victime consciente sans traumatisme apparent (Avec sangle)

Déplacements en hauteur : les Normes EN 360 / EN 353-2/ EN 355

- Conserver la continuité antichute, comment se croiser sur une main courante de plain-pied, ascension à la longe double antichute (Avec Back-up : système antichute supplémentaire)

Utilisation du harnais complet + longe Norme EN 358 + antichute

- Ajustement et points de vigilance. Travail et positionnement en maintien latéral et ventral + antichute
- Utilisation de la longe réglable pour positionner une victime en position d'attente sur une échelle crinoline.
- Confectionner un point d'ancrage – Nœud en 8 double - Principe de redondance.
- Utilisation et mise en place de sangles Norme EN 795 B, pour création de points d'ancrages temporaires antichute.
- Équiper et déséquiper.

Evaluation

- QCM en fin de formation pour validation ludique des informations transmises.

Centre de formation

- Nous proposons cette formation à **Lyon**, **Aix-en-Provence et Nice.**
- Pour une formation dans vos locaux, merci de nous consulter.